



Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Le + syndical

Le Lundi 26 novembre, la Direction a organisé une réunion de concertation avec les organisations syndicales pour préparer la négociation d'un accord de **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)**.

La **GPEC** est une gestion anticipative et préventive des ressources humaines visant à préparer l'entreprise et les salariés aux métiers et compétences de demain. Il s'agit, pour l'entreprise, de toujours disposer de salariés compétents pour répondre à sa stratégie de croissance et d'innovation. Pour chaque salarié, il s'agit de pouvoir bâtir son parcours professionnel individuel en tenant compte des besoins de l'entreprise.

La **CFE-CGC** considère qu'une GPEC est indispensable à l'entreprise et aux salariés. C'est pourquoi notre organisation syndicale s'engage avec conviction dans cette négociation.

La **CFE-CGC** s'attachera à ce que cet accord aborde les points suivants:

- **Un observatoire des métiers et des compétences** permettant une cartographie quantitative et qualitative des emplois de demain.
- **Des outils pour accompagner les évolutions professionnelles** des salariés. Dans ce cadre, devront être abordés des thèmes essentiels comme la reconnaissance des formations diplômantes ou les aides à la mobilité. Les passerelles entre les métiers d'aujourd'hui et de demain devront être précisées, pour les filières « managers » et « experts ».

Il existe déjà des accords (tutorats, seniors ...) ou des outils (plan de formation, entretiens compétences ECM, ...). Leur cohérence devra être renforcée.

- **Une information efficace des salariés** pour que ceux-ci s'approprient les process et outils de GPEC afin d'être acteurs de leur carrière. Par exemple, ils devront être aidés grâce à des entretiens de carrière.
- Des modalités **d'implication des organisations syndicales** dans le suivi de l'accord, afin que celui-ci soit régulièrement enrichi.
- Une prise en compte de nos sous-traitants locaux pour **étendre cette réflexion à l'emploi sur nos territoires**.

Les carrières sont de plus en plus longues, les changements techniques ou organisationnels toujours plus rapides. La **CFE-CGC** considère que la GPEC est un dispositif important pour permettre à chacun de bien gérer sa vie professionnelle dans ce nouveau contexte.

Toulouse, le 5 décembre 2012